Ventes pour Taxes d'Etat, de propriétés

Foreclosure.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DE-
BITEURS DELINQUANTS DE TAXES
—PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME
DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Cour Civile du District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, donnant District de Nouvelle-Orléans, commençant à 11 heures A. M., le premier Lundi de Décembre, A. D. 1882, et les jours subséquents, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, dans l'ordre suivant, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 2 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 1 et le No. 3 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 3 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 2 et le No. 4 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 4 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 3 et le No. 5 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 5 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 4 et le No. 6 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 6 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 5 et le No. 7 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 7 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 6 et le No. 8 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 8 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 7 et le No. 9 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 9 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 8 et le No. 10 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 10 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 9 et le No. 11 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 11 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 10 et le No. 12 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 12 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 11 et le No. 13 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 13 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 12 et le No. 14 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 14 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 13 et le No. 15 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 15 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 14 et le No. 16 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 16 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 15 et le No. 17 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 17 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 16 et le No. 18 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 18 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 17 et le No. 19 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 19 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 18 et le No. 20 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 20 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 19 et le No. 21 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 21 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 20 et le No. 22 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 22 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 21 et le No. 23 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 23 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 22 et le No. 24 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 24 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 23 et le No. 25 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 25 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 24 et le No. 26 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 26 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 25 et le No. 27 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 27 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 26 et le No. 28 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 28 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 27 et le No. 29 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 29 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 28 et le No. 30 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 30 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 29 et le No. 31 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 31 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 30 et le No. 32 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 32 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 31 et le No. 33 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 33 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 32 et le No. 34 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 34 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 33 et le No. 35 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 35 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 34 et le No. 36 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 36 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 35 et le No. 37 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 37 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 36 et le No. 38 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 38 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 37 et le No. 39 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 39 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 38 et le No. 40 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 40 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 39 et le No. 41 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 41 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 40 et le No. 42 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 42 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 41 et le No. 43 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 43 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 42 et le No. 44 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 44 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 43 et le No. 45 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 45 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 44 et le No. 46 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 46 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 45 et le No. 47 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 47 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 46 et le No. 48 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 48 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 47 et le No. 49 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 49 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 48 et le No. 50 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 50 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 49 et le No. 51 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 51 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 50 et le No. 52 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 52 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 51 et le No. 53 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 53 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 52 et le No. 54 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 54 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 53 et le No. 55 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 55 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 54 et le No. 56 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 56 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 55 et le No. 57 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 57 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 56 et le No. 58 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 58 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 57 et le No. 59 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 59 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 58 et le No. 60 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 60 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 59 et le No. 61 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 61 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 60 et le No. 62 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 62 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 61 et le No. 63 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 63 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 62 et le No. 64 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 64 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 63 et le No. 65 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 65 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 64 et le No. 66 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 66 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 65 et le No. 67 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 67 dans l'Ilet No. 40 du plan officiel de la dite ville, et borné par la rue Dauphine, la rue Bienville, le No. 66 et le No. 68 du dit Ilet, mesurant 25 pieds de face sur la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre ses lignes latérales.

Ainsi adjugé comme propriété de Jean Baptiste Lafitte, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876 et 1877, montant à $7 50.

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, désigné comme le No. 68 dans l'Ilet No. 40 du